

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./11 rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Construction Services Division/Division des services de
construction
11 Laurier St./11 Rue Laurier
3C2, Place du Portage
Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Cables haut voltage	
Solicitation No. - N° de l'invitation EJ192-141155/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20141155	Date 2013-10-25
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FG-350-63647	
File No. - N° de dossier fg350.EJ192-141155	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-10-31	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Séguin, Martine	Buyer Id - Id de l'acheteur fg350
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4975 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-8335
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC National Capital Area 400 Cooper Street Ottawa, Ontario K1A 0S5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est émise afin d'apporter les changements suivants au document d'invitation: a) remplacer le formulaire de soumission et d'acceptation, et b) incorporer l'addenda numéro xx au document d'invitation.

- a) **Formulaire de soumission et d'acceptation**
Supprimer dans son entièreté et remplacer par le formulaire de soumission et d'acceptation (ci-joint).
- b) **Addenda numéro xx**
Cet addenda fera partie des documents de contrat (ci-joint).

Toutes les autres modalités demeurent les mêmes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ192-141155/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20141155

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg350EJ192-141155

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg350

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET (R.066711.002 et R.720041.001)

Remplacement de câbles sous haute tension aux deux sites suivants: Buttes de la Confédération, 501 chemin Heron, et la ferme expérimentale centrale, Ottawa.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le montant total de la soumission de

Allocation monétaire: _____ **100,000.00** _____ \$ excluant la TPS/TVH.
(exprimé en chiffres)

Offre: _____ \$ excluant la TPS/TVH.
(exprimé en chiffres)

Montant Total de la soumission: _____ \$ excluant la TPS/TVH.
(exprimé en chiffres)

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les quatre (4) semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales aux soumissionnaires.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

ADDENDUM N° 01

Numéros de projet : R.066711.001 et R.720041.001

Les changements suivants dans les documents de soumission entrent en vigueur immédiatement. L'addenda fera partie des documents contractuels.

DESSINS

Sans objet

DEVIS

- 1 Inclure dans le pris du contrat une allocation monétaire au montant de 100 000 \$ pour des travaux consistant entre autres en :
 - 1 des tâches urgentes imprévues portant sur le réseau de distribution de l'électricité et de même nature que les projets initiaux.

- 2 Ajouter aux spécifications la section 01 21 00 – Allocations

Partie 1 Généralités

1.1 ALLOCATIONS MONÉTAIRES

- .1 Inclure dans le prix contractuel les allocations monétaires indiquées dans la présente :
- allocation monétaires au montant de 100 000 \$ pour compenser les coûts des travaux d'urgence imprévus, relatifs au projet.
- .2 Dépenser les allocations monétaires uniquement selon les directives du Représentant du Ministère.
- .3 Sauf indication contraire, les allocations monétaires couvrent le coût net, pour l'Entrepreneur, des produits, des services, du matériel et de l'équipement de construction, du transport, de la manutention, du déchargement, de l'entreposage, de l'installation ou de la mise en oeuvre et des autres dépenses autorisées engagées en vue de l'exécution des travaux.
- .4 Chaque allocation monétaire sera ajustée en fonction du coût réel tel que défini dans la présente et le prix contractuel sera modifié en conséquence par ordre écrit.
- .5 Le prix contractuel sera ajusté par ordre écrit pour tenir compte de tout excédent ou déficit par rapport aux allocations monétaires prévues.
- .6 Les acomptes correspondant aux travaux et au matériel autorisés en vertu des allocations monétaires seront versés conformément aux modalités de paiement du contrat.
- .7 Le prix contractuel ne comprendra pas les frais généraux et ni le bénéfice de l'Entrepreneur relativement à cette allocation monétaire.
- .8 Les acomptes versés pour les travaux autorisés faisant l'objet d'une allocation monétaire seront inclus dans le certificat de paiement mensuel.
- .9 Un calendrier doit être préparé conjointement par le Représentant du Ministère et l'Entrepreneur pour indiquer à quel moment les lots de travaux faisant l'objet d'allocations monétaires doivent être approuvés par le Représentant du Ministère pour la passation des commandes, afin que l'avancement des travaux ne soit pas retardé.

Partie 2 Produits

2.1 SANS OBJET

- .1 Sans objet.

Partie 3 Exécution

3.1 SANS OBJET

- .1 Sans objet.

FIN DE LA SECTION

Fin de l'addendum n° 01